

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011-132 : SUBVENTION ASSOCIATION LE BARYTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat est compétente en matière d'enseignement musical depuis le 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'enseignement sont réalisées chaque année, deux auditions pour évaluer le niveau des élèves.

Monsieur le Président précise que l'association « Le Baryton » intervient sur le site de Saint Paul, dans le cadre de l'organisation de ces auditions.

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 400 € à cette association dans le cadre de leurs interventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que la communauté de communes de Noblat verse une subvention de 400 € à l'association « Le Baryton »

Autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires pour le paiement de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 novembre 2011

Certifié exécutoire

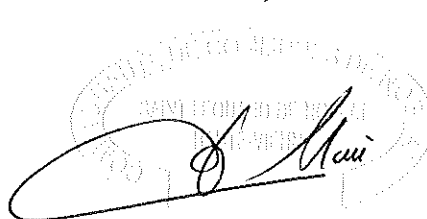
Reçu à la Préfecture

Le : 16/11/11

Publié ou notifié

Le : 9/11/11

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT' and 'LE PRÉSIDENT'. The signature is written in a cursive style.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTION ASSOCIATION LE BARYTON

Date de transmission de l'acte : 16/11/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-132 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111109-2011-132-DE

Date de décision : 09/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions